

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
8 décembre 2025

PUBLIE LE : 15 DEC. 2025

Délibération n°251208-1 : Compte-rendu des actes administratifs du Président

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le vingt-cinq novembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **François DAZELLE**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 8 DÉCEMBRE 2025

PRESENTS

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT
Linda FORT, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

François DAZELLE, PRESIDENT
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE
Yann PERRON, DELEGUE TITULAIRE
Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE
Rosa ANDRE, DELEGUEE TITULAIRE
Achille CHOAY, DELEGUE SUPPLEANT
Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE
Djamel NEDJAR, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Lionel WASTL, DELEGUE TITULAIRE
Philippe BARRON, DELEGUE TITULAIRE
Stéphan CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE
Cédric GUILLAUME, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT
Nelson DE JESUS PEDRO, DELEGUE SUPPLEANT
Pascal COLLADO, DELEGUE SUPPLEANT
Sandrine DOS SANTOS, DELEGUEE SUPPLEANTE

Pouvoirs : Néant

Communauté non représentée : CCPIF

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Communauté Urbaine	:	1
Communauté d'Agglomération	:	1
Communauté de communes	:	1
QUORUM	:	9
<u>Délégués présents</u>	:	9
<u>Pouvoirs</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	9

OBJET : COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT

RAPPORTEUR : Le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-23 ;

CONSIDERANT l'obligation pour le Président de rendre compte des actes administratifs pris dans le cadre de la délégation de compétences consentie par le comité syndical dans sa délibération en date du 20 septembre 2022 ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président,

PREND ACTE des décisions du Président qui suivent :

Décision n° 2025-21

OBJET : Convention de prestations de services non économiques entre les syndicats intercommunaux – Avenant 6

Il a été décidé de signer l'avenant 6 à la convention de prestations de services non économiques entre les syndicats intercommunaux ayant pris effet au 1er janvier 2022, modifiant l'article 2 relatif à l'objet de la convention et l'article 5-4 relatif aux plafonds annuels de consommation par syndicat afin de tenir compte des évolutions institutionnelles et organisationnelles intervenues depuis la signature de la convention.

Décision n° 2025-21

OBJET : Marché SID25C – Transport extra-scolaire par car pour les visites pédagogiques du centre de valorisation énergétique AZALYS pour le Syndicat Intercommunal VALOSEINE – Signature

Il a été décidé de confier le marché public n°SID25C relatif au transport extra-scolaire par car pour les visites pédagogiques du centre de valorisation énergétique AZALYS, selon les conditions définies dans le CCP actualisé, à la société DEBRAS VOYAGES, sise Les Closeaux Rue du Lavoir 78 124 MONTAINVILLE Siret 329 518 690 00022, pour un montant maximum de 38 000,00 € HT soit 45 600,00 € TTC et pour une durée allant de sa notification au 28 février 2026 reconductible expressément deux fois, pour une durée d'un mois à chaque reconduction.

La présente décision annule et remplace la décision initiale n°2025-11 du 1^{er} août 2025.

Décision n° 2025-22

OBJET : Marché SID25Q – Réalisation d'une étude de gestion des eaux pluviales sur le site AZALYS pour le Syndicat Intercommunal VALOSEINE – Signature

Il a été décidé de confier le marché public n°SID25Q à la société TAUW France - Agence de Douai – Ecopark - 91, impasse Simone de Beauvoir - 59450 SIN LE NOBLE.

Montant total forfaitaire : 16 400,00 € HT, soit 19 680,00 € TTC.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **15 DEC. 2025**

Transmis en préfecture et affiché le **15 DEC. 2025**

Pour Extrait Conforme

Yann PERRON
Secrétaire de séance

François DAZELLE
Président du Syndicat Intercommunal